



Avenant intéressement local 2015 Hors de question que nos rémunérations baissent !

18/05/2015

Ces dernières années, à travers l'accord de compétitivité, la direction n'a cessé de nous serrer la vis.

2013 : AGS 0% et AI : 0%,

2014 : AGS : 0% et AI : 0,8%

2015 : AGS : 0% et AI : 0,9%

Cette année avec des AI de 0,9% c'est encore des miettes pour nous : 45% des ETAM n'ont pas la moindre augmentation de salaire, 60% n'ont pas de prime de performance, et 40% d'ingénieurs et cadres n'ont pas d'augmentation

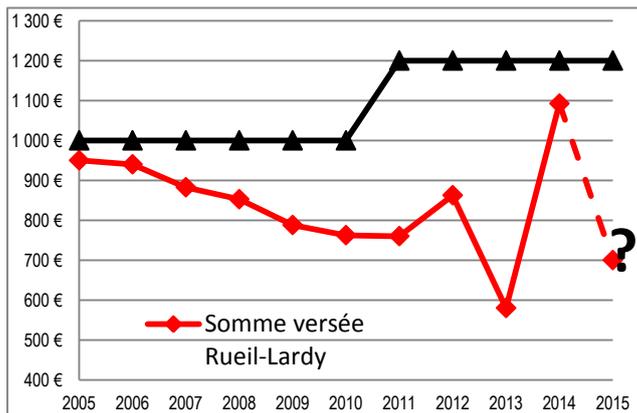
De l'autre côté, c'est le Jackpot » pour les actionnaires, Carlos Ghosn et les dirigeants : Augmentation de 10% des dividendes, 560 millions d'euros distribués, valeur de l'action proche des 100 euros et Ghosn va toucher 7.7 millions d'euros...Ce n'est vraiment pas la crise pour tout le monde !

Et en plus de tout ça, la direction voudrait revoir le calcul de l'intéressement local, ce qui conduirait à baisser nos rémunérations !

Intéressement local, la direction manœuvre pour baisser le montant versé

Après des années quasi régulières de baisse, pour la 1° fois depuis de nombreuses années, nous avons eu un intéressement local 2014 à un niveau acceptable par rapport au plafond maxi. Sauf que ce résultat n'a pas eu l'air du goût de la direction ! 3 réunions de négociations de l'avenant intéressement ont eu lieu et la direction a fait tout son possible pour sévérer au maximum chaque indicateur en modifiant les engagements ou les cibles à atteindre.

Dans la situation salariale actuelle, la CGT trouve scandaleux que la direction cherche à baisser le montant de l'intéressement local. Aussi, la CGT a demandé pendant ces négociations que pour 2015, on reste sur les mêmes engagements et cibles qu'en 2014. Cela permettrait une année de stabilisation des indicateurs alors que le périmètre est passé de Rueil-Lardy à celui de Lardy seul. Refus de la direction.



Après des années quasi régulières de baisse, pour la 1° fois depuis de nombreuses années, nous avons eu un intéressement local 2014 à un niveau acceptable par rapport au plafond maxi. Sauf que ce résultat n'a pas eu l'air du goût de la direction ! 3 réunions de négociations de l'avenant intéressement ont eu lieu et la direction a fait tout son possible pour sévérer au maximum chaque indicateur en modifiant les engagements ou les cibles à atteindre.

Les interventions de toutes les organisations CGT, CFDT et CFE/CGC ont certes permis de faire bouger un peu les choses mais sur l'indicateur F1: (Taux de fréquence des accidents du travail) la direction ne voulait pas bouger. Aussi, les 3 organisations CGT, CFDT et CFE/CGC ont écrit un courrier à la direction pour lui demander la réouverture de négociations sur l'intéressement afin de pouvoir revoir cet indicateur F1.

Quelques explications sur l'indicateur F1

Lundi 11 mai, la direction a accepté de recevoir les organisations syndicales, pas pour rouvrir la négociation, mais juste pour donner quelques explications complémentaires sur ce F1 (Taux de fréquence des accidents du travail) calculé de la manière suivante : $F1 = (ND / NH) \times 1\,000\,000$ avec ND : Nombre d'accidents du travail qui ont nécessité des soins à l'extérieur de l'établissement et NH : Nombre d'heures d'exposition aux risques.

Nous avons ainsi pu apprendre que ce sont les commissaires aux comptes qui ont demandé à ce que Renault se remette dans les clous sur l'indicateur F1 concernant le calcul du « Nombre d'heures d'exposition aux risques »

En effet, la méthode de calcul était différente entre les sites de Renault, en particulier sur l'ingénierie où le calcul appliqué avait tendance à faire baisser les niveaux de F1. La direction va donc appliquer pour 2015 sur l'ensemble du groupe Renault, une nouvelle règle de calcul pour le « Nombre d'heures d'exposition aux risques » en enlevant les « jours de congés ». Et que ce nouveau calcul ferait passer un indicateur F1 à 2 avec la règle de 2014 à 2,4 avec la règle de 2015.

Par contre, refus total de la direction de communiquer comment elle réalise ses calculs : quels congés précisément elle va retrancher mais aussi refus de donner la nouvelle formule de calcul et l'ancienne afin que nous puissions comparer et refaire des calculs.

année	2012	2013	2014	2015
Indicateur F1	2,92	5,48	2,19	2 (2,4 calcul 2015)

Pour autant, même en rajoutant 0,4 sur la cible de 2015, celle-ci reste très sévère puisqu'il faudrait faire mieux que l'année dernière qui avait été une année exceptionnelle.

Déjà en soi, il est scandaleux d'avoir un indicateur basé sur les accidents du travail. En effet, c'est un bon moyen pour la direction de faire pression sur les salariés pour nous culpabiliser et pour que l'on ne déclare pas un accident. Sans parler de tous les cas d'insuffisance de sécurité qui incombent à la direction et que l'on a maintes et maintes fois pointés en CHSCT...



Mais en plus, on sait que sur des établissements avec des véhicules, des bancs d'essais, des moyens lourds il y a plus de risques d'accidents que dans des sites uniquement tertiaires. Cet objectif est donc d'autant plus sévère que l'on n'est plus couplé à Rueil (site plus tertiaire que Lardy). Mais il est également plus sévère qu'au Technocentre (encore plus tertiaire) où l'indicateur la cible pour l'indicateur F1 pour 2015 a été fixée à 2,5. Cherchez l'erreur !

Le seul élément que la direction a avancé a été d'indiquer que l'indicateur F1 à Lardy à l'heure actuelle est excellent, au même titre que tous les autres indicateurs qui seraient sur la trajectoire. Elle trouve l'avenant 2015 très positif et estime un bon résultat Intéressement Lardy pour 2015. Sauf que c'est elle qui détient tous les chiffres et qu'on ne peut pas dire que la direction ait mis du sien pour faire toute la clarté ne serait-ce déjà sur l'indicateur F1 !

Dans tous les cas, la direction a clairement indiqué qu'au-delà de ces échanges, il n'y aura pas de réouverture de négociation et elle a soumis l'avenant Intéressements Local 2015 pour une consultation au CE du 27 mai 2015.

Qu'est ce qui change cette année ?

Pour la 1^o fois, on est « Etablissement à part entière » et on voit comme pour l'indicateur F1, qu'il n'y a pas forcément que des avantages à se retrouver Lardy seul.

Cette situation a fait aussi changer la représentativité syndicale. Sur Rueil-Lardy, la CGT représentait 36,1%, la CFE/CGC : 35,6% et la CFDT 21,3%. Aujourd'hui, la CFDT Lardy nous a indiqué que suite aux élections de janvier 2015, pour eux la donne avait changé. Concernant l'Intéressement Local, ils ne trouvaient pas normal que la CFDT, 3^o organisation syndicale (21%) « retrousse ses manches pour les 2 premières » (CGT : 49% et CFE/CGC : 24%) !

La position de la CFDT sur l'intéressement évolue donc en fonction des résultats des élections ! Chose curieuse, mais guère surprenante puisqu'à Cléon, ça a été du même tonneau... Ainsi, la CFDT a annoncé qu'elle ne sait pas si elle va signer l'accord intéressement Lardy et a demandé à la CGT en tant que 1^o organisation de Lardy de prendre ses responsabilités.

Pour rappel, pour que cet accord intéressement Local soit validé et pour que l'intéressement soit versé en 2016, il faut que les syndicats signataires représentent plus de 30% des votes.

Il est vrai que depuis la mise en place de l'intéressement, la CGT n'a pas signé ces accords. Nous avons participé à toutes les négociations et nous sommes intervenus par exemple, pour passer le seuil maxi de 1000 à 1200 €, suite à des batailles salaires peu avant la négociation intéressement de 2011.

La CGT a toujours indiqué qu'elle n'était pas favorable à ce type de rémunération. Ces primes d'intéressement (financier et local) sont aléatoires, peu soumises aux cotisations sociales et ne comptent pas pour le calcul de nos pensions de retraite. Mais elles laissent aussi penser que le seul moyen d'augmenter nos rémunérations, c'est que l'entreprise fasse des profits gigantesques et que l'Etablissement atteigne des objectifs d'accidents de travail, d'absentéisme, de présentéisme en formation, etc.

Pour autant, depuis de nombreuses années, la CFE/CGC et la CFDT signaient cet accord qui était validé et permettait un intéressement établissement.

Une décision importante

La CGT prendra bien évidemment ses responsabilités. Depuis plusieurs semaines, nous avons engagé entre élus les discussions pour savoir si on doit signer ou pas cet Accord Intéressement Lardy. La décision n'est pas simple à prendre et on a eu des débats avec des avis divergents qui s'expriment : certains sont pour le signer, d'autres pour ne pas le signer...

Intéressement en €	2008	2009	2010
RUEIL-LARDY	852,5	850,0	762,5
GUYANCOURT	852,5	850,0	762,5
CLEON	910,0	950,0	810,0
GRAND COURONNE	940,7	647,1	810,0
SIEGE	900,0	830,0	834,0
CHOISY	950,0	812,0	844,0
FLINS	1144,0	603,0	931,0
LE MANS	1123,5	1085,0	941,5
SANDOUVILLE	717,0	1125,0	0
VSF	1370,2	864,3	978,8
CERGY	908,0	655,0	981,0

Dès demain, la CGT réunit l'ensemble de ses syndiqués pour continuer d'échanger sur ce sujet et savoir comment prendre une décision. Nous réfléchissons à rencontrer le plus largement possible les salariés de Lardy pour connaître leur avis, discuter ensemble.

Dans le contexte actuel des AGS à 0% et des plans de promo de misère, que la direction baisse encore nos rémunération est scandaleux.

Cela nous rapprocherait des années où l'Intéressement Rueil - Lardy était l'un des plus faibles du groupe Renault. (Chiffres extraits des bilans sociaux, documents officiels de la Direction)

Hors de question de revivre cette situation ! On est moins investis ? On travaille moins bien que dans les autres sites à Lardy ?

Mais surtout, on n'en serait probablement pas là si la direction

faisait évoluer nos salaires avec des AGS et des AI correctes.

Ce que la CGT réclame, ce sont de vraies Augmentations Générales de Salaires. En divisant les 1200 euros de plafond de l'intéressement par 12 mois, on tombe sur 100 euros nets en plus par mois pour tous. Une revendication pas si irréalisable que cela.